

Urbanités

Janvier 2020 / Villes méditerranéennes : regards sur les espaces ouverts métropolitains

Les garrigues nord montpelliéraines : des espaces ouverts métropolitains ?

Lucette Laurens



Couverture : Pâturage d'ovins à la lisière des lotissements au nord de Montpellier (programme Abeille, Annabel Rixen, 2018).

Pour citer cet article : Laurens L., 2020, « Les garrigues nord montpelliéraines : des espaces ouverts métropolitains ? », *Urbanités*, Villes méditerranéennes : regards sur les espaces ouverts métropolitains, janvier 2020, [en ligne](#).

Ce troupeau d'ovins pâture dans la garrigue, à proximité du front de l'étalement urbain, au nord de Montpellier dans le secteur de Teyran. Le soutien politique apporté à ces éleveurs est essentiellement motivé par la gestion du risque d'incendie de forêt et l'ouverture de ces milieux attendue par les différents usagers. Mais en même temps, lors des enquêtes réalisées dans le cadre du programme Abeille¹ en 2017-2018, ces éleveurs mentionnent les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans ce contexte périurbain (vol, dégradation, cohabitation avec les autres usagers). En raison de ces difficultés et de la pression démographique, l'avenir de cette activité dans ces espaces demeure fragile.

Les garrigues du territoire du grand pic Saint-Loup, au Nord de Montpellier, sont caractéristiques de la région méditerranéenne. Elles ont été marquées par des changements majeurs depuis les années 1960 au cours desquelles « une garrigue est morte, rurale et pastorale ; une autre garrigue tend à naître, urbanisée et forestière, espèce de parc naturel d'où le travail serait banni et où le citadin viendrait se reposer » (Dugrand, 1964 : 280). L'identification de ces transformations permet de retracer l'évolution et les contradictions de la garrigue urbanisée et forestière d'aujourd'hui. Comment les évolutions socio-économiques, l'étalement urbain et le verdissement des documents d'urbanisme ont construit les nouvelles réalités des garrigues pressenties par Dugrand, et vont en faire des espaces ouverts renouvelés ? L'objectif est de cerner les relations entre ces changements et une construction spatiale particulière. L'existence et la présence de ces espaces ouverts dans la ville diffuse s'imposent aux acteurs politiques et influencent les normes et les règles d'aménagement et de zonage.

Les dynamiques agricoles, urbaines et environnementales concomitantes ont rendu possible cette évolution en libérant et en délaissant des terres. Cette libération a renouvelé le statut social de ces espaces, en les fragilisant puis en permettant un regain d'intérêt conforté par les attentes environnementales qui sont de plus en plus partagées, au point d'être bénéfiques aux espaces ouverts. Libération, fragilisation et regain d'intérêt accentuent la convoitise sur ces espaces ouverts. Afin de repérer les éléments nécessaires au décryptage de la trajectoire socio-spatiale de ces espaces, la méthodologie des processus, que nous développerons plus loin, a été retenue. Outre le travail de terrain effectué dans le cadre du programme Abeille, différents documents ont été croisés. Après avoir présenté les éléments de contextualisation qui permettent de saisir le positionnement et les motivations des élus (i), il s'agira de présenter la trajectoire organisée autour de trois dynamiques (ii). Ces dynamiques font apparaître des contradictions qui témoignent d'un télescopage entre les rôles dévolus aux espaces verts et les décisions d'aménagement (iii).

Les espaces agricoles au regard de la dynamique contemporaine de l'étalement urbain

Deux phénomènes ont marqué les transformations urbaines (étalement urbain et métropolisation) et celles des pratiques d'urbanisme (verdissement croissant des documents d'urbanisme). L'essor de l'étalement urbain à partir des années 1970 décrit par Indovina (1990) dans le concept de la ville diffuse s'est fait en grande partie aux dépens des espaces agricoles en périphérie des espaces urbains (Donadieu et Fleury, 1997). Ce changement d'échelle de la ville interroge l'efficacité de la planification urbaine (Desjardins, 2007) qui peut être évaluée à travers sa capacité à intégrer voire à préserver ces espaces (Vianey *et al.*, 2006) singuliers (Novarina, 2003 ; Donadieu, 2007). Bognon et Cormier (2018), Brédif et Pupin (2012) qualifient les espaces agricoles d'exception dans la planification urbaine et Bonerandi, Landel et Roux (2003 : 5) de « curieux objets intermédiaires ». Si ces espaces sont autant de possibilités d'extension de la ville, ils acquièrent progressivement à partir des années 2000 (Bonneau, 2018) une nouvelle place par leur intérêt patrimonial et de cadre de vie. Serrano et Vianey (2014), Jouve et Vianey

¹ Le programme Abeille (2016-2018) a été financé par les Fondations de France et Carasso. Il poursuivait un double objectif : produire des connaissances sur la manière dont les enjeux agro-écologiques et alimentaires étaient pris en compte à l'échelle des territoires, mettre en réseau acteurs territoriaux et chercheurs autour de cette thématique. Voir le site final du programme : <https://projetabeilleinra.wixsite.com/website-2>

(2012) relèvent une contradiction majeure de la part des collectivités territoriales qui ne développent qu'une stratégie patrimoniale pour préserver ces terres agricoles et ne les considèrent que comme une ressource faiblement reliée au territoire. *A contrario*, Struffi (1978) démontre que les politiques environnementales seraient plus à même de revaloriser les espaces agricoles.

Désigner les interfaces entre espaces urbains et agricoles : espaces ouverts, interstices, infrastructures écologiques

Dans cette interface, Tonnelat (2003 : 135) précise que les espaces agricoles sont des « vides entre » et des « résiduels non bâtis de l'aménagement » qui correspondent à des espaces qui perdent leur usage antérieur. Ces interstices sont des espaces « restants que l'on a du mal à qualifier » (Banzo, 2015) et qui n'ont pas une vocation clairement définie au moment où on les observe (Laurens, 2015). *A contrario* Salat (2011) considère que tous les espaces qu'ils soient ordonnés, signifiants, chaotiques ou vides de sens participent à la qualité de vie urbaine. D'autres (Corum et APERAU, 2015) considèrent que les interstices et les espaces ouverts participent à la fabrique de l'espace public. Ces espaces sont repérables par leur matérialité et les ressources que différents acteurs viennent y chercher (Poirot et Gérardin, 2010). Ils s'opposent au zonage tout en lui étant nécessaires puisqu'ils offrent des lieux pouvant servir à penser différemment l'urbanisme et la planification. Par ces différences, les interstices interpellent les acteurs politiques qui s'interrogent sur le modèle d'aménagement à développer. C'est ainsi que Bélanger et Pineau (1983) défendent la nécessité d'une planification écologique. Questionner le devenir des interstices insérés dans la ville diffuse revient à accorder une attention particulière à des espaces qui n'ont été investis par les paysagistes, architectes et urbanistes qu'à partir des années 1970. Depuis les années 2010, ils sont intégrés dans les infrastructures vertes que la Commission Européenne (2013 : 3) définit comme « un réseau constitué de zones naturelles et semi-naturelles et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique, conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques ». Ils rendent possible la planification écologique dans le développement urbain, en combinant les besoins de préservation écologique et de satisfaction des besoins sociétaux (Naumann, Mc Kenna *et al.*, 2011).

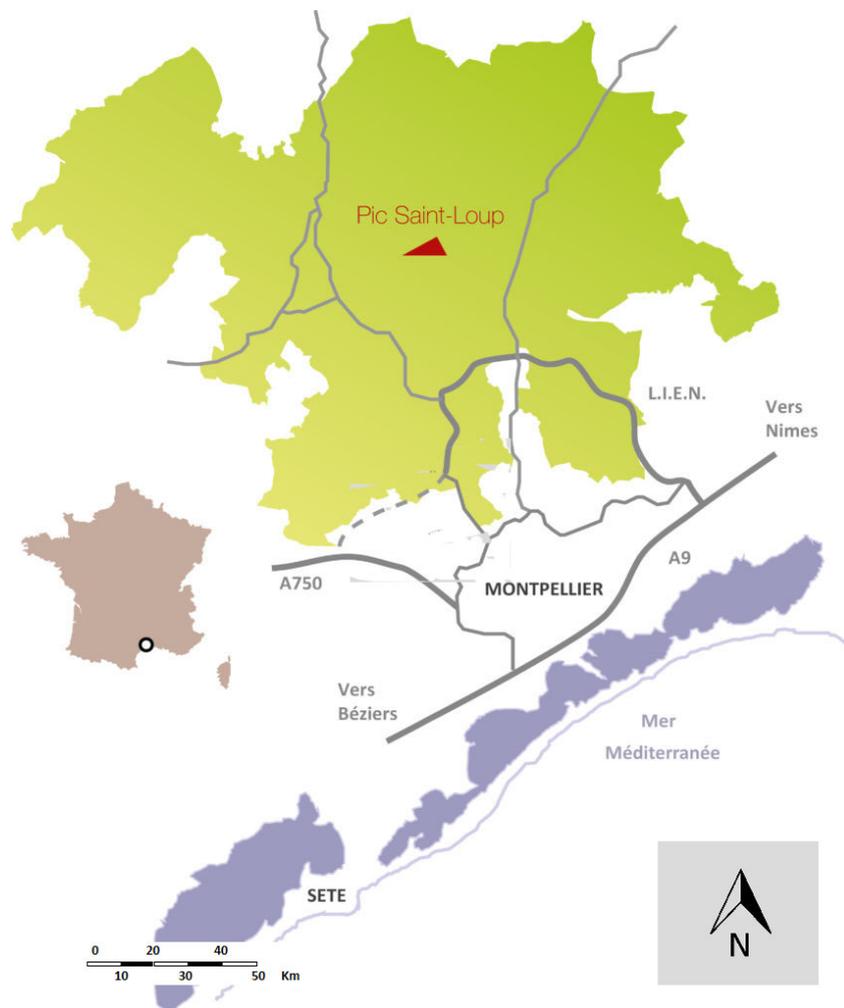
Ainsi, l'espace périurbain est un lieu privilégié pour observer ces dynamiques. L'espace périurbain apparaît comme un espace privilégié pour observer cette interface entre urbanisation et espaces ouverts, ici à partir de l'exemple des garrigues « urbaines et récréatives » proposées par Dugrand (1964). Le périurbain serait un espace où s'expérimentent de nouvelles relations entre urbain, rural et agricole (Bertrand *et al.*, 2006) et où s'hybrident un tiers-espace (Vanier, 2000). Cette hybridation est une configuration pertinente pour comprendre comment les espaces ouverts non-bâtis sont pris en compte dans la planification urbaine (Ollivier *et al.*, 2012).

Identifier la trajectoire des espaces ouverts

La méthodologie que je propose combine l'approche processuelle élaborée par Mendez (2010) ; Bidart et Mendez (2016) ; Mercier et Oiry (2010) et l'approche territoriale de Chabrat (2014). L'objectif ici retenu est de saisir comment se fabriquent ces espaces ouverts lors la rédaction des documents de planification guidée par l'étalement urbain. Cette fabrique est *séquentée* par différents choix politiques de planification qui ont progressivement configurés ces espaces. Cette méthodologie permet de saisir l'émergence et l'évolution des interstices, puis de repérer comment ils sont intégrés dans les outils de planification pour devenir des espaces ouverts.

L'étude des processus (Mendez, 2010) mobilise une grille composée d'ingrédients issus du contexte, de moteurs alimentant des changements, de bifurcations et de séquences. Un processus est « un phénomène qui se déroule progressivement et dont le déroulement a lui-même un effet » (Bidart et Mendez, 2016). Le contexte est vu comme « un environnement localement et socialement organisé d'actions

concertées » (Mercier et Oiry, 2010) qui raconte une histoire (Mendez, 2010) et pose des temporalités. Les éléments du contexte deviennent des ingrédients lorsqu'ils introduisent des contraintes ou lorsqu'ils représentent des ressources. Ces réalités évoluent en fonction de différents types de moteurs (Van de Ven et Poole, 1995) qui peuvent provoquer des changements. Les agencements des ingrédients se traduisent par des séquences définies comme « des segments temporels au sein desquels les ingrédients sont ordonnés d'une manière singulière » (Chabrat, 2014). Pour cela, plusieurs bases de données ont été utilisées pour poser le diagnostic du territoire (INSEE, Agreste, Prométhée). Différents documents ont été mobilisés et croisés afin d'analyser la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Ils ont été complétés par l'étude des délibérations de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup entre 2014 et 2018, à partir des mots clés tels agriculture, élevage, viticulture, paysage, friche. Afin d'illustrer la place et le rôle de ces espaces ouverts dans la planification urbaine, le terrain retenu est celui du périmètre d'un document d'urbanisme. Le SCOT² s'applique à une échelle géographique intercommunale dans laquelle l'hybridation des espaces bâtis et non-bâtis, ruraux et naturels entremêlés est caractéristique.

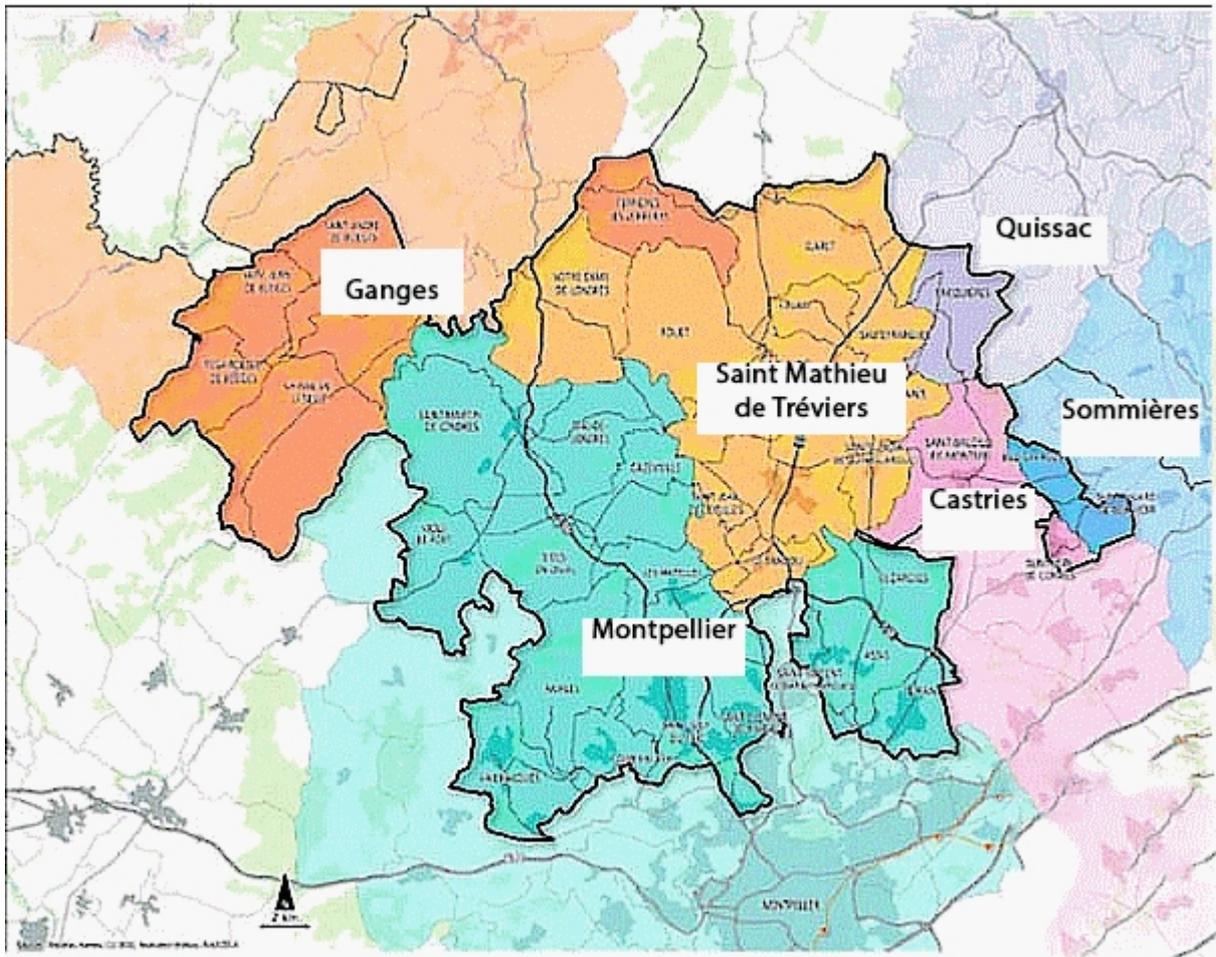


1. Localisation et territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL, 2017 ; Préfecture du département de l'Hérault, 2019)

² Le Schéma de cohérence territoriale est mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Il a été institué par la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2010 afin de renforcer la cohérence entre des politiques publiques sectorielles et d'assurer une démarche de concertation prévue dans le code de l'urbanisme (Loudy *et al.*, 2011).

Défendre la ruralité dans un territoire périurbain au Nord de Montpellier

Le périmètre du SCOT du Pic Saint Loup-haute vallée de l'Hérault correspond au territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) fondée en 2010 qui s'est fixée comme objectifs de « préserver les valeurs fondamentales qui font l'image du territoire : agriculture, espaces naturels, paysages » et de « maîtriser les effets de la croissance démographique » (CCGPSL, 2017). Ce territoire a connu au cours des dernières décennies des changements importants qui en font un espace de plus en plus lié à la métropole de Montpellier. Situé à la frange nord de la métropole de Montpellier (figure 1), il regroupe 36 communes et 48 000 habitants en 2017. L'étalement urbain est guidé par la proximité de la Métropole au sud et le rôle structurant des principaux axes de communication. En 2015, 70 % des actifs sortaient quotidiennement du territoire pour aller travailler. Seule la commune de Saint-Mathieu de Trévières attirait une partie des navetteurs (figure 2).



2. Les espaces de polarisation du territoire du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL, 2017)

Bien que ce territoire soit compris dans l'aire urbaine de Montpellier, les élus locaux ont souhaité s'en dissocier en construisant un projet politique centré sur la défense de la ruralité. Ce sont les espaces agricoles dits identitaires et patrimoniaux qui légitiment l'action publique. Lors du conseil communautaire du 22 mars 2016, les élus se sont engagés à soutenir « des projets [qui] concourent à préserver l'identité du territoire par la bonne gestion du foncier et la valorisation des territoires agricoles et viticoles qui façonnent les paysages ». Lors de la mise en place du PAT³, le Conseil communautaire

³ Le Projet alimentaire territorial issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les

(délibération communautaire du 22 novembre 2016) a défini l'objectif de renforcer l'économie agricole. Mais en même temps dans le projet de Contrat de ruralité du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises (2018), le territoire est présenté comme « un territoire directement en prise avec des dynamiques liées à la métropole de Montpellier et [comme] un territoire rural où l'activité économique est très liée à l'agriculture ». Par ailleurs, la CCGPSL a signé en 2018 un contrat de partenariat avec la Métropole de Montpellier afin « de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux que soulève la grande aire urbaine métropolitaine montpelliéraine. » dans lequel la CCGPSL y affiche des priorités pour des circuits courts alimentaires, une économie agricole locale, la préservation du foncier agricole, une activité viticole. Tout en étant justifiée par « des espaces naturels et agricoles [qui] dessinent fortement le paysage et revêtent un caractère de marqueur identitaire » (CCGPSL, 2017), la référence à la ruralité est ambiguë.

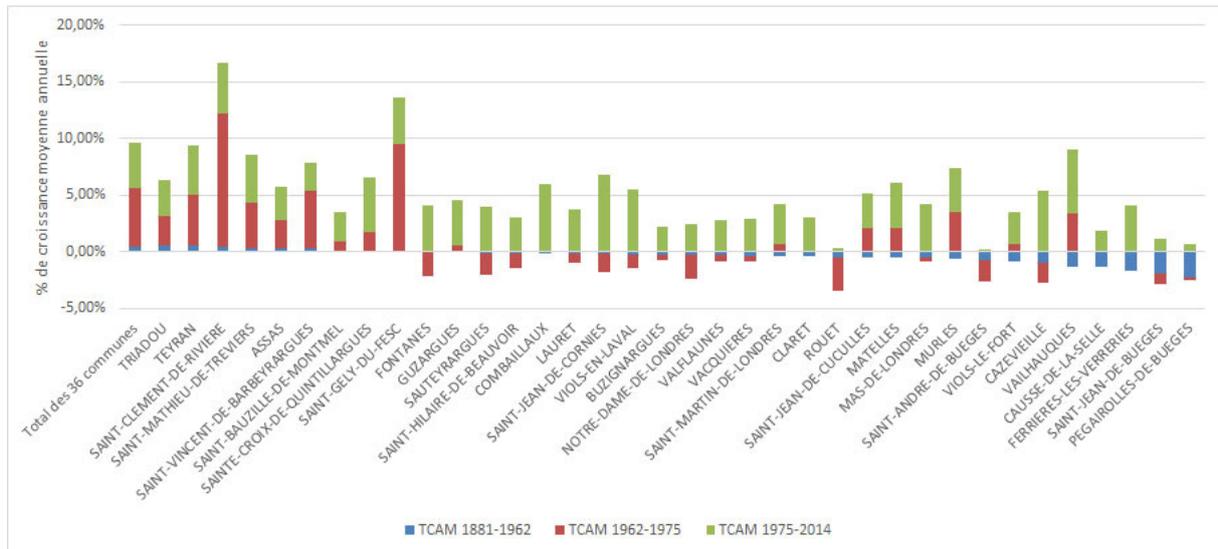
Reconstruire la trajectoire de la garrigue urbanisée et forestière

L'étude des processus permet de décrypter l'émergence des interstices dans un premier temps, liée à la rencontre de deux dynamiques locales, d'une part le déclin des activités agricoles et pastorales et d'autre part, l'étalement urbain. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier les processus qui vont transformer ces interstices en espaces ouverts. Cette trajectoire territoriale est composée de trois dynamiques.

Une forte croissance démographique marque le territoire

Les évolutions démographiques constituent la première dynamique territoriale. Bien que les surfaces artificialisées ne représentent que 5 % du territoire, la population est passée de 6 900 à 48 000 habitants entre 1962 et 2017. Le moteur de cette croissance démographique est dû à l'attractivité de Montpellier qui a démarré au début des années 1960. On peut distinguer plusieurs vagues successives de croissance démographique (figure 3). Depuis 1881, le rythme moyen annuel de croissance démographique est positif pour les 36 communes, très faible jusqu'en 1962, de l'ordre de 5 % entre 1962 et 1975, puis de 4 % depuis 1975 où toutes les communes gagnent des habitants. Cette évolution moyenne masque des rythmes très différents. Les plus petites communes voire les plus éloignées ont perdu des habitants jusqu'en 1962 et parfois jusqu'en 1975 (14 communes sur 36). *A contrario*, les huit communes limitrophes de la métropole de Montpellier ont connu la croissance démographique la plus forte et la plus ancienne. La dynamique démographique se diffuse progressivement vers le nord.

produits locaux dans les cantines. Il doit être élaboré de manière collective, à l'initiative d'acteurs du territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, citoyens...).



3. Les rythmes de la croissance démographique des communes du Grand Pic Saint-Loup (INSEE, 2018)

Le recul et le renouvellement de l'agriculture

Bien que les mutations agricoles se caractérisent globalement par un recul des activités au cours des dernières décennies, certaines d'entre elles ont été renouvelées et sont devenues des ressources territoriales. La reconnaissance de ce recul, de ses conséquences et l'émergence de nouvelles ressources a amené les élus politiques locaux à s'engager dans le soutien à l'agriculture.

En 2012, l'agriculture ne couvre plus que 24 % du territoire alors que les forêts et garrigues en occupent 71 %. Jusqu'aux années 1960, les garrigues étaient avant tout des espaces dédiés à l'élevage ovin. Depuis 1960, les effectifs d'ovins ont chuté dans le département de l'Hérault, de 149 000 têtes en 1960 à 8 940 en 2000 (- 94 %) au point de ne plus être présents que dans dix exploitations autour du Pic Saint Loup. Cet élevage avait un impact écologique et paysager fort puisque le pâturage avait provoqué le déboisement des garrigues (Dugrand, 1964 ; Nespoulous, 2004 et 2005 ; Bioules et Garrone, 2009 ; Barros *et al.*, 2007). Le pâturage n'a pas vraiment été remplacé par d'autres activités agricoles. Ainsi, la garrigue pâturée a été largement remplacée par des formations arborées et arbustives qui correspondent à la friche que Dérioz (1993) définit comme un espace symbolisant l'abandon et la mort et qui suscite crainte et rejet. Parallèlement au déclin de l'élevage, les milieux naturels et le paysage deviennent des ressources territoriales en particulier pour l'activité viticole dont le renouvellement initié dans les années 1970 a été entériné en 2016 par l'obtention de l'AOC Pic Saint Loup. Cette mutation a permis l'adhésion du territoire du Grand Pic Saint Loup au réseau international des paysages viticoles et à la charte paysagère de Fontevraud en 2014 qui met en scène les paysages viticoles (CCGPSL, 2017).

Les délibérations prises par la CCGPSL entre 2014 et 2018 montrent que les élus ont décidé d'intervenir sur les enjeux agricoles en créant en 2014 une commission agriculture. Les décisions qu'elle a prises témoignent d'une volonté d'aider à la réinstallation d'agriculteurs. Entre 2016 et 2018, elle appuie avec le CAUE (Conseil à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement) de l'Hérault les viticulteurs dans la mise en œuvre de la charte de Fontevraud. La CCGPSL a été jusqu'à adopter une motion en 2017 pour aider à la gestion des crises climatiques de 2016 et 2017. Elle s'est aussi engagée dans la mise en œuvre d'un plan de soutien au syndicat des Vignerons du Pic Saint Loup et d'un schéma pour renforcer l'irrigation. Elle porte aussi la volonté de redéployer l'élevage pastoral. En 2016, la CCGPSL signe deux conventions, avec un éleveur caprin à Saint Mathieu de Trévières (figure 4) et au Triadou avec deux éleveurs qui bénéficient de la mise à disposition de terres communautaires.

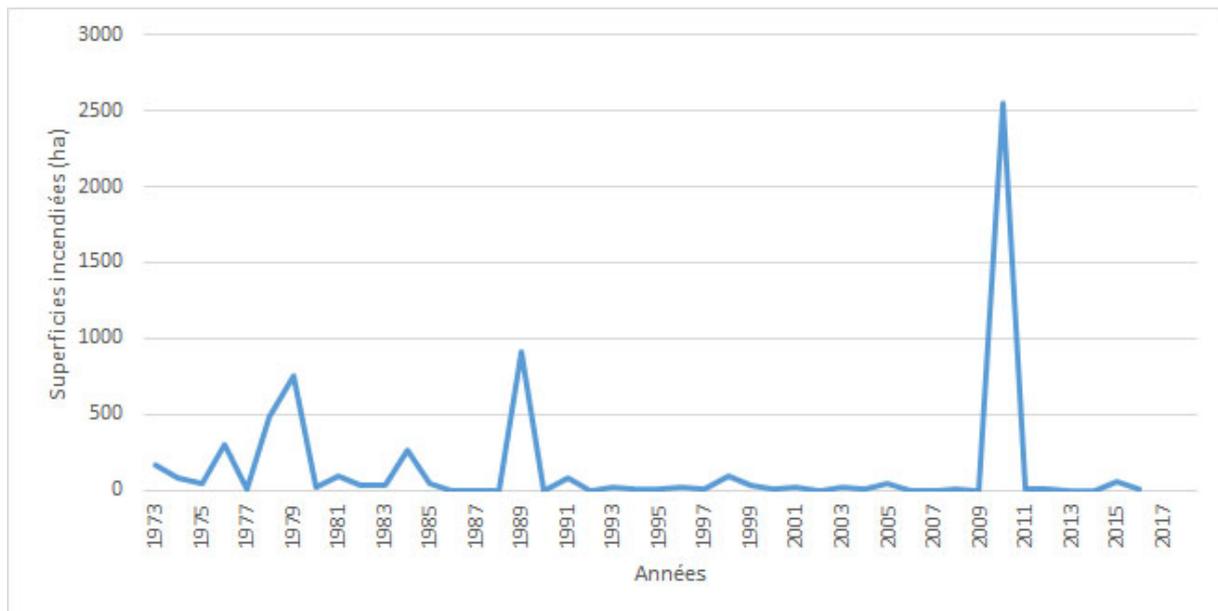


4. Troupeau de chèvres installé sur le territoire du grand Pic Saint Loup (Programme Abeille (2016-2018), Annabel Rixen)

Prise en compte récente des espaces ouverts dans les documents de planification

La prise en compte des espaces ouverts dans les documents d'urbanisme représente le troisième changement. Une rupture idéologique a eu lieu suite à la rédaction du SCOT de Montpellier en 2006 où Bernard Reichen (architecte, président de RR&A) a fait passer l'idée de l'intérêt d'inverser le rapport ville-nature, résumée dans le slogan « inverser le regard ». Les urbanistes s'orientent vers des pratiques où les espaces ouverts deviennent un élément structurant de l'urbain (Banzo, 2015). Le SCOT Pic Saint Loup-haute vallée de l'Hérault de 2014 précise que les interstices agricoles sont désormais identifiés par des enjeux socio-environnementaux. Ainsi les interstices deviennent des espaces ouverts et ne sont plus seulement la variable d'ajustement de l'étalement urbain.

Plusieurs risques très présents sur ce territoire accélèrent la prise de conscience et guident l'action politique. La gestion du risque d'incendie de forêt est une problématique forte. Les élus politiques locaux de la CCGPSL considèrent que 70 % de leur territoire est confronté à ce risque lié à la déprise agricole, au développement des friches, à l'artificialisation des sols et aux changements climatiques (DDTM de l'Hérault, 2017). Les dégâts provoqués par les incendies récurrents témoignent de la vulnérabilité du territoire dans lequel depuis 1973, plus de 6 200 ha ont été incendiés (figure 5). Ce sont les incendies exceptionnels qui marquent les mémoires et rendent le risque identifiable par les élus.



5. Les surfaces incendiées sur le territoire du grand pic Saint Loup de 1973 à 2017 (Base Prométhée, 2018)

Un télescopage entre espaces ouverts et projets d'aménagement

L'analyse des trois dynamiques de cette trajectoire fait apparaître des éléments contradictoires qui témoignent de la difficulté qu'ont les élus à tenir le cap en matière de protection des espaces ouverts et à concevoir des projets d'aménagement compatibles avec la protection de ces espaces.

Des conflits autour des enjeux environnementaux

En devenant les espaces ouverts de la ville diffuse, les garrigues périurbaines sont des espaces convoités. La prise en compte des facteurs environnementaux dans les documents d'urbanisme est source de tensions et de conflits. Dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de 2016, les élus ont choisi de préserver l'agriculture, les espaces naturels, le paysage, ainsi que de maîtriser les effets de la croissance démographique. Malgré tout, entre 300 et 320 ha devraient être urbanisés. Une vigilance associative s'est structurée en contre-pouvoir à la décision politique. L'association SOS Lez Environnement pointe les contradictions du SCOT du Grand Pic Saint Loup. Elle observe que le PADD prône une vigilance sur les espaces agricoles tout en portant de grands projets de zones d'activités. Elle s'est opposée au projet Oxyane à Saint-Clément-de-Rivière qui selon elle ne respectait pas la préservation des terres agricoles. Pour cela, elle s'est appuyée sur l'avis donné par la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie pour le projet de plan local d'urbanisme de Saint-Clément-de-Rivière en 2018. Cet avis pointait un décalage entre les intentions, les engagements et la réalité de l'aménagement au regard de nombreux classements environnementaux. Le projet Oxyane a été abandonné en septembre 2018 suite à l'arrêt demandé par le Préfet de l'Hérault.

Une redéfinition des espaces ouverts par les garrigues périurbaines

L'évolution ici retracée, des garrigues devenues urbaines et récréatives met en évidence qu'elles sont les héritières des interstices qui par leur présence ont permis cette évolution. Ils témoignent d'évolutions sociales, juridiques, environnementales qui font apparaître des risques et des ressources. Les garrigues périurbaines d'aujourd'hui montrent que les espaces ouverts hybrident des modèles anciens et intègrent de nouvelles réalités. Les espaces ouverts étudiés sont des espaces fortement anthropisés (Debussche et

Le Coz, 1985 ; De Réparaz, 1986). L'évolution spontanée des paysages de ces espaces ouverts est controversée, marquée par l'enfrichement (Dériz, 1993) qui est généralement considéré comme une perte (Le Floch *et al.*, 2005) en terme de biodiversité. D'autres comme Schnitzler et Génot (2012) développent un autre regard où cette évolution devient le gage d'une diversité biologique retrouvée.

L'ambition politique d'écologiser l'aménagement (Falque, 1980) et les documents d'urbanisme (Delattre et Napoléone, 2011) modifie fondamentalement la réalité de l'étalement urbain dans laquelle les espaces ouverts sont désormais soumis à de nouvelles convoitises. Pendant longtemps, les anciens espaces agricoles et pastoraux ont été considérés en creux par rapport à l'armature urbaine. Leur vacuité a progressivement reculé à chaque fois que des risques remettaient en cause « la garrigue urbaine, forestière et récréative ». La planification et la gestion de ces espaces ouverts ont dû être mises en conformité avec l'évolution des cadres légaux (lois et règlements nationaux et européens), au nom de la conservation de la nature (associations de défense de l'environnement et du cadre de vie), de la planification du paysage (élus locaux), de la qualité de vie des habitants (associations de défense du cadre de vie, élus locaux), de la mise en œuvre des Plans de prévention des risques.

Contradiction entre patrimonialisation, privatisation et « communs »

Ces espaces ouverts sont l'objet de multiples politiques publiques qui traduisent la reconnaissance des ressources environnementales et patrimoniales, prises en étau entre des stratégies de privatisation et de publicisation. Cette tension a été exprimée par le ministère de la Culture (2003) qui a pointé que l'approche patrimoniale était de plus en plus consensuelle bien que compétitive. Dériz (2010) lui met en évidence la polysémie et les ambiguïtés du patrimoine naturel, comme un objet « en tension » (Wylie, 2007) entre nature et société. Les politiques de patrimonialisation des sites et des productions alimentaires ont été multipliées sur le territoire. Ces objets patrimoniaux sont mis en tension parce qu'ils sont à la fois une ressource identitaire, économique et sociale (Dériz, 2010). Cette mise en tension questionne l'équilibre entre protection et valorisation.

Ces espaces ouverts sont « l'objet de revendications de publicisation » (Poulot, 2013 : 5), « des lieux partagés par tous » (Charmes, 2011), des espaces publics d'interactions et de normes sociales (Chanal, 1992) qui connaissent une diversité d'usages et de pratiques (Selmi *et al.*, 2013) et qui questionnent les conditions d'accès et d'accessibilité. Ces espaces ouverts peuvent être de droit privé ou public. La catégorisation juridique des espaces ouverts n'est pas suffisante pour assurer l'accès ou pour l'empêcher. Les usages et pratiques sociaux sont à même d'effacer les catégories juridiques. *A priori*, les espaces ouverts publics offrent une meilleure garantie d'accès mais la privatisation des espaces publics est possible. *A contrario* des espaces ouverts privés peuvent permettre des usages publics. La plupart des garrigues sont des propriétés privées ou communales mais n'étant ni clôturées ni exploitées, elles sont considérées et pratiquées comme des espaces publics. Ces espaces privés sont devenus des espaces récréatifs majeurs dans une région de plus en plus urbanisée.

Ces espaces ouverts sont fondamentalement ambivalents puisqu'ils ont une existence sociale propre et en même temps ils existent par leur imbrication avec l'étalement urbain qui les menace. Ce sont les réalités de l'étalement urbain qui les génèrent, les transforment, les utilisent, les aménagent. Ils sont de ce fait construits, habités, pensés par les différents usages et relations sociaux qui s'y déroulent (Chevalier, 1974). Banzo (2015) précise que ces espaces ouverts sont soumis à plusieurs logiques. Ils sont intégrés dans l'espace urbanisé qui fonctionne comme un système territorial. Ce système inclut des objectifs écologiques et de nouveaux enjeux tels l'alimentation qui déplacent les contraintes.

Ainsi, ces espaces ouverts peuvent être considérés comme un bien commun en raison de l'importance des pratiques sociales publiques. Ces biens communs se caractérisent par la rivalité entre les usages qui questionne l'articulation entre ressources et règles d'usage (Eychenne et Lazaro, 2014). La construction sociale, légale, juridique de ces espaces ouverts n'est pas assurée parce qu'ils sont investis par des acteurs variés mobilisant des justifications diverses. Les espaces ouverts sont donc de plus en plus

appropriés, revendiqués mais sont-ils encore un bien commun dans le sens de « être et faire ensemble » (Petrella, 1997) ? Petrella met en évidence que l'approche par les ressources, l'affaiblissement et l'effritement des principes collectifs sont des évolutions qui amèneraient à reconstruire le bien commun. Le bien commun supposé être une richesse commune (Petrella, 1997) donne du sens à la communauté et à son territoire en garantissant l'accès pour tous à ce bien. Les enjeux sociaux identifiés par Eychenne et Lazaro (2014) à savoir l'accès à la ressource, les modalités de définition des règles d'usage, la construction d'un nouvel espace de cohabitation et de coprésence sont également valides pour la garrigue urbanisée et forestière où les espaces ouverts sont considérés comme des espaces identitaires, patrimoniaux qui illustrent une certaine façon d'être et de faire ensemble.

Conclusion

Saisir les processus qui accompagnent l'émergence des interstices puis l'évolution des interstices en espaces ouverts permet de repérer l'origine de ces deux processus. Dans un premier temps, les dynamiques socio-économiques sont marquées par le déclin, la disparition, le recul d'activités économiques qui avaient forgé la matérialité de ces espaces. Ces ruptures transforment les réalités environnementales et paysagères. Le second processus affectant ces espaces devenus disponibles pour l'élaboration d'un nouveau projet est lié aux changements contextuels. C'est donc la rencontre entre une réalité locale et une vision globale où l'environnement devient un enjeu de premier ordre. Ces espaces disponibles sont mis au service de projets globaux (politiques internationales et européennes de protection de la biodiversité et du patrimoine) et locaux (politiques de planification urbaine, de défense du cadre de vie, de développement économique par l'exploitation de ressources territoriales). Cependant, les bouleversements des dernières décennies ont mis à mal ces référents identitaires et patrimoniaux qu'il reste à réinventer même s'ils sont encore bien présents. Lorsque Dugrand (1964) fait état de ces changements vers l'urbanisation de la garrigue, il pressent les enjeux sociaux qui sont visibles actuellement. Les garrigues sont aujourd'hui considérées comme un paysage, un écrin, un tableau mais à quelles conditions est-il possible d'y travailler, d'y vivre voire de les aménager, de les équiper ? La difficulté à s'entendre sur l'être et le faire ensemble, qui sont au cœur des politiques publiques montre que ces garrigues sont un bien commun en devenir.

LUCETTE LAURENS

Lucette Laurens est professeur de géographie à l'Université Montpellier 3 – Paul Valéry et INRAE – TERRA – UMR Innovation et fait partie de l'équipe Agricités qui travaille sur les relations ville-agriculture. Elle analyse comment se structure l'interface entre les projets agricoles intégrés dans les documents d'urbanisme et les pratiques agricoles dans les espaces périurbains.

lucette.laurens@supagro.fr

Bibliographie

Association SOS Lez Environnement, 2017, Avis sur le projet de SCOT grand pic Saint loup – haute vallée de l'Hérault, [en ligne](#).

Banzo M., 2015, « L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain », *Articulo, Journal of Urban Research*, Special issue 6, 1-16.

Barros V., Cluzet C., Darre I., Dore P., Gonzalez P., Ngassam N., Nikolić D., Rodriguez F., Roturier S. et Vaudry R., 2007, *Étude prospective pour le plan d'aménagement et de développement durable du SCOT « Pic Saint Loup – haute vallée de l'Hérault*, Mémoire de master, Montpellier, Université

Montpellier 2, Museum d'histoire naturelle, INA PG, Commission nationale française pour l'UNESCO, 90 p., [en ligne](#).

Bélanger L. et Pineau M., 1983, « La planification écologique et l'aménagement du territoire urbain québécois : une problématique. », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, n°70, 5-21.

Bertrand N., Souchard N., Rousier N., Martin S. et Micheels M.C., 2006, « Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, 329-353.

Bidart C. et Mendez A., 2016, « Un système d'analyse qualitative des processus dans les sciences sociales : l'exemple de la mutation d'une organisation », in Demazière D., Jouvenet M. (eds), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, 2, Paris, EHESS, En temps & lieux, 217-231.

Bioules V. et Garrone B., 2009, *Éloge du pic Saint Loup*, Prades-le-Lez, Ed. Écologistes de l'Euzière, 158 p.

Bognon S. et Cormier L., 2018, « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, #10, [en ligne](#).

Bonerandi E., Landel P.-A. et Roux E., 2003, « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? », *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°4, 65-77.

Bonneau E., 2018, « Les leviers agricoles d'une pensée paysagère de l'urbanisme », *Projets de paysage*, n°17. [en ligne](#).

Brédif H. et Pupin V., 2012, « Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris », *Annales de géographie*, vol. 683, n°1, 43-65.

Chabrat S., 2014, « Proposition d'un cadre d'analyse associant les approches processuelle et territoriale pour étudier les démarches collectives de valorisation de la viande bovine : le cas de l'AOP Fin gras du Mézenc », 8^{ème} journées de recherches en sciences sociales, SFER Asso, Grenoble 11-12 décembre 2014, [en ligne](#).

Chanial P., 1992, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », *Quaderni*, n°18, 63-73, [en ligne](#).

Charmes E., 2011, *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 296 p.

Chevalier J., 1974, « Espace de vie ou espace vécu ? L'ambiguïté et les fondements de la notion d'espace vécu », *Espace géographique*, t. 3, n°1, 68.

Commission européenne, 2013, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Infrastructure verte – Renforcer le capital naturel de l'Europe » Bruxelles, Commission européenne, 13 p. [en ligne](#).

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, 2017, [en ligne](#).

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, 2017, *Agir ensemble en faveur des paysages viticoles du grand pic Saint Loup, appel à candidature et règlement*, 19 p, [en ligne](#).

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, 2017, *Rapport d'activités 2017*, [en ligne](#).

CORUM, APERAU, 2015, « La fabrique de la ville », rencontres internationales en urbanisme, Rennes 1-5 juin 2015, [en ligne](#).

Debussche M. et Le Coz J., 1985, *Étude écologique, sociologique et économique d'une zone méditerranéenne médiane. Les Garrigues du Montpelliérais. De la marginalisation à la périurbanisation*, PIREN, Groupe de recherche interdisciplinaire de Montpellier, Montpellier, C.N.R.S., 186 p.

Delattre L. et Napoléone C., 2011, « Écologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 60, 63-71, [en ligne](#).

- De Réparaz A., 1986, « Une étude interdisciplinaire des garrigues du Montpelliérais » (compte-rendu), *Méditerranée*, n°28, 73-74.
- Dérior P., 1993, *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne : revers sud-oriental du Massif central*, Thèse de doctorat en géographie, Avignon, Université d'Avignon, École nationale supérieure de Fontenay-Saint Cloud, 330 p.
- Dérior P., 2010, « Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels », *Sud-Ouest européen*, n° 30, 19-26.
- DDTM de l'Hérault, 2017, *Note d'enjeux du SCOT du Pic Saint Loup – haute vallée de l'Hérault*, 8 p., [en ligne](#).
- Donadieu P. et Fleury A., 1997, « L'agriculture, une nature pour la ville ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n°74, 31-39, [en ligne](#).
- Dugrand R., 1964, *La garrigue montpelliéraine. Essai d'explication d'un paysage*, Paris, Presses universitaires de France, 292 p.
- Eychenne C. et Lazaro L., 2014, « L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, vol. 102, n°2, 1-13, [en ligne](#).
- Falque M., 1980, « Préface. In McHarg I. Composer avec la nature », *Cahiers de l'IAURIF*, vol. 58-59.
- IAU-IDF, 2010, *Comment traiter les fronts urbains ?*, Les cahiers pratiques, 62 p. [en ligne](#).
- Indovina F. (dir.), 1990, *La Città diffusa*, Venezia, Istituto Universitario di Architettura, Dipartimento di analisi economica e sociale del territorio, 454 p.
- Jouve A.M. et Vianey G., 2012, « Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain », *Économie rurale*, n° 330-331, 27-41. [en ligne](#).
- Laurens, L. (2015). « Agri-interstice urbain ou quand l'agriculture change la réalité des marges urbaines », *BISGLg – Bulletin de la société géographique de Liège*, Vol. 64, 5-22.
- Le Floch S., Devanne A.S. et Deffontaines J.P., 2005, « La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'espace géographique*, t. 34, n°1, 49-64.
- Loudyi S., Maury C. et Lardon S., 2011, « Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles », *VertigO*, Vol. 11, n°2, [en ligne](#).
- Mehdi L., Weber C., Di Pietro F. et Selmi W., 2012, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *Vertigo*, vol. 12, n° 2, [en ligne](#).
- Mendez A. (dir.), 2010, *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain la Neuve, Academia Bruylant, 260 p.
- Mercier D. et Oiry E., 2010, « Le contexte et ses ingrédients dans l'analyse de processus : conceptualisation et méthode », in Mendez A. (dir.), *Processus: concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain la Neuve, Academia Bruylant, 29-41.
- Ministère de la Culture, 2003, « La valorisation économique du patrimoine : mesure et outils », *Développement culturel*, n° 141, 1-8. [en ligne](#).
- Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, 2018, *Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie sur le projet de plan local de l'urbanisme (PLU) de Saint-Clément-de-Rivière (34)*, [en ligne](#).
- Naumann S., McKenna D., Kaphengst T., Pieterse M. et Rayment M., 2011, *Design, implementation and cost elements of Green Infrastructure projects*, Report to the European Commission, DG

Environment, Luxembourg, Ecologic Institute / GHK Consulting, Publications Office of the European union, 142 p., [en ligne](#).

Nespopoulos A., 2004, *Relations entre la dynamique de la végétation et la gestion sociale de l'espace : les garrigues du pic Saint Loup*, Maitrise en géographie, Montpellier, Université Montpellier 3, 89 p.

Nespopoulos A., 2005, *Dynamiques de la végétation et organisation sociale de l'espace. Impact des pratiques pastorales sur la dynamique des garrigues du pic Saint Loup*, Master en écologie, Montpellier, Université de Montpellier, 53 p.

Ollivier J.Y., Villers S. et Lefort J., 2012, *La France et ses campagnes 2025-2050, regards croisés filières et territoires*, Paris, CGAAER, ministère de l'Agriculture, 281 p., [en ligne](#).

Petrella R., 1997, *Le bien commun, Éloge de la solidarité*, Lausanne, Éditions Page deux, Collection « Cahiers libres », 111 p.

Poirot J. et Gérardin H., 2010, « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel », *Mondes en développement*, vol. 1, n°149, 27-41.

Poulot M., 2013, « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) », *EspacesTemps.net*, [en ligne](#).

Salat S., 2011, *Les villes et les formes sur l'urbanisme durable*, Paris, Éditions Hermann / des sciences et des arts, 544 p.

Schnitzler A. et Génot J.C., 2012, *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Ed. Quae, 208 p.

Selmi W., Weber C. et Mehdi L., 2013, « Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains », *VertigO*, vol. 13, n° 2.

Serrano J. et Vianey G., 2014, « Patrimonialiser des activités agricoles pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains : réflexions à partir du cas de l'agglomération de Tours », *Géographie, économie, société*, Vol. 16, n°3, 297-314, [en ligne](#).

Struffi L., 1978, « Écologie et planification, effets possibles des préoccupations liées à l'environnement sur la planification dans les zones agricoles marginales », *Sociologia ruralis*, vol. 18, n°4, 302-309.

Tonnelat S., 2003, *Interstices urbains Paris – New York : entre contrôles et mobilités, quatre espaces résiduels de l'aménagement*, Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Paris, Paris 12 & City University of New York, 591 p., [en ligne](#).

Van de Ven A.H., Poole M.S., 1995, « Explaining development and change in organizations », *Academy of management Review*, vol. 20, n°3, 510-540, [en ligne](#).

Vanier M., 2000, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, t. 88, n°1, 105-113, [en ligne](#).

Vianey G., Bacconnier-Baylet S. et Duvernoy I., 2006, « L'aménagement communal périurbain : maintenir l'agriculture pour préserver quelle ruralité ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, 355- 372, [en ligne](#).

Wylie J., 2007, *Landscape*, Londres & New-York, Routledge, Key Ideas in Geography, 246 p.